

**Direction de l'Éducation
Service des Affaires scolaires**

Dossier suivi par :
Mme PECOUT

Téléphone/mail :
01.39.70.22.02

Nos références :
SCO/2026/015

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP07

Triel-sur-Seine, le 03 avril 2026

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Maire de la commune de Triel-sur-Seine, je souhaite attirer votre attention sur les difficultés importantes que rencontrent nos écoles et nos services municipaux du fait de décisions d'ouverture et de fermeture de classes qui apparaissent, d'une année sur l'autre, particulièrement instables.

En effet, nous constatons que deux classes fermées pour la rentrée scolaire 2025 sont rouvertes l'année suivante, tandis qu'une autre suit la trajectoire inverse.

Ainsi, l'école élémentaire Jules Verne a été touchée par une fermeture de classe pour la rentrée 2025, suivie d'une ouverture prévue pour la rentrée 2026. Il en est de même pour l'école maternelle des Châtelaines. À l'inverse, l'école élémentaire de l'Hautil, qui a bénéficié d'une ouverture de classe en 2025, fait l'objet d'une fermeture prévue en 2026. Ces variations rapides et parfois contradictoires ne permettent ni aux équipes éducatives, ni à la collectivité, ni aux familles, de se projeter sereinement.

Cette situation emporte des conséquences concrètes et préoccupantes :

- Pour les équipes enseignantes, une instabilité qui fragilise la continuité pédagogique, l'organisation des classes et la conduite des projets éducatifs ;
- Pour la collectivité, des difficultés majeures d'anticipation en matière de gestion des locaux, d'organisation des temps périscolaires et de mobilisation des ressources humaines ;
- Pour les familles, un manque de lisibilité et de prévisibilité de l'offre scolaire, susceptible d'altérer la confiance dans le service public d'éducation.

Au-delà de ces impacts immédiats, ces évolutions successives interrogent sur la capacité à construire une vision territoriale cohérente et pluriannuelle des effectifs scolaires, pourtant indispensable dans un contexte marqué par des évolutions démographiques connues et anticipées, notamment au regard des projets d'aménagement urbain en cours sur notre commune.

Aussi, il apparaît aujourd'hui indispensable de pouvoir disposer de perspectives plus stabilisées, fondées sur des données partagées et des projections consolidées, permettant une meilleure coordination entre les services de l'État et les collectivités territoriales.

Dans cet esprit, je souhaite que puisse être engagée une réflexion visant à renforcer la fiabilité des outils de prévision des effectifs, mieux intégrer les dynamiques territoriales locales, et limiter les fluctuations d'une année sur l'autre, particulièrement lorsqu'elles conduisent à des décisions contradictoires à court terme. Je souhaite également qu'une réflexion plus profonde soit engagée sur les prises de décision en matière de carte scolaire afin de responsabiliser davantage les maires des communes.

Attaché à la qualité du service public d'éducation et au partenariat étroit entre l'État et les collectivités, je me tiens à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération


Le Maire
Cédric AOUN